

## Compte rendu de séance

### Séance du 21 Septembre 2017

L'an 2017 et le 21 Septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence DENIS Malou, Maire

**Présents** : Mmes : DENIS Malou, PRIORESCHI DIZIAIN Gwénaëlle, VOGT-HUSSON Véronique, MM : BERNARD Claude, BESSIERES Gérard, SAUSSOIS Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : VAN BOCKHOVE Hillegonda à Mme DENIS Malou, VOYARD Fabienne à Mme PRIORESCHI DIZIAIN Gwénaëlle, M. MASTALERZ Jean-Pierre à M. BERNARD Claude

Absent(s) : Melle MAURON Sandra

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 6

**Date de la convocation** : 16/09/2017

**Date d'affichage** : 16/09/2017

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme VOGT-HUSSON Véronique

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE A VARENNES SUR AMANCE : ATTRIBUTIONS DES LOTS - 2017-048  
RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE A VARENNES SUR AMANCE : PLAN DE FINANCEMENT - 2017-049  
RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE A VARENNES SUR AMANCE : EMPRUNTS - 2017-050

RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE A VARENNES SUR AMANCE : ATTRIBUTIONS DES LOTS  
réf : 2017-048

Suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres en date du 07 septembre 2017, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de retenir les entreprises suivantes pour la restructuration de l'école primaire à Varennes sur Amance :

- \* Lot 1 - Démolition gros oeuvre avec option :  
L'entreprise CASTELLANI pour un montant de 65 118.51 € HT + 2 758.08 € pour l'option
- \* Lot 2 - Charpente couverture zinguerie avec option :  
L'entreprise DRUT pour un montant de 13 628.14 € HT + 5 571.60 € pour l'option
- \* Lot 3 - Menuiseries extérieures et intérieures :  
L'entreprise PETIT H pour un montant de 24 685.00 € HT
- \* Lot 4 - Platerie doublage isolation :  
L'entreprise Stramare pour un montant de 21 774.23 € HT
- \* Lot 5 - Revêtement de sol et muraux :  
L'entreprise FILIPUZZI pour un montant de 14 696.40 € HT
- \* Lot 6 - Electricité :  
L'entreprise BAUDOIN CARREY pour un montant de 16 676.50 € HT
- \* Lot 7 - Plomberie sanitaire chauffage :  
L'entreprise CHAMPONNOIS pour un montant de 7 170.00 € HT
- \* Lot 8 - Peinture avec option :  
L'entreprise RENARD pour un montant de 4 528.47 € HT + 2 987.47 € pour l'option

- d'autoriser le Maire à signer les actes d'engagement et tout document afférent à ce dossier  
A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE A VARENNES SUR AMANCE : PLAN DE FINANCEMENT  
réf : 2017-049

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de fixe le plan de financement de la restructuration de l'école primaire à Varennes sur Amance comme suit :

Montant des travaux HT :	179 594.40 €
Montant des prestations intellectuelles HT :	32 917.29 €
Total HT :	212 511.69 €
Total TTC :	255 014.03 €
Frais de dossier bancaire :	300.00 €
Total TTC :	255 314.03 €

- Subvention du Conseil Départemental :	42 502.00 €
- Subvention du GIP :	42 502.00 €
- FCTVA :	41 832.00 €
- Fonds propre de la commune :	55 000.03 €

Emprunt : 73 478.00 €

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE A VARENNES SUR AMANCE : EMPRUNTS

réf : 2017-050

Le conseil municipal de la commune de Varennes sur Amance

Après délibération, décide :

- de contracter un emprunt destiné à financer le reste à charge de la commune pour la restructuration de l'école primaire à Varennes sur Amance, d'un montant de 73 478 € (soixante treize mille quatre cent soixante dix huit euros)

- de contracter un emprunt à court terme en attente du versement des subventions à venir et du FCTVA de la restructuration de l'école primaire à Varennes sur Amance, pour d'un montant de 126 836 € (cent vingt six mille huit cent trente six euros)

- de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour contracter ces deux emprunts auprès de l'établissement bancaire le moins disant

- de s'engager pendant toute la durée des prêts à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

- de s'engager, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles les emprunts pourraient donner lieu.

- d'autoriser l'exécutif à procéder à des débloqués

- d'autoriser l'exécutif à signer les contrats de prêts et tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 23/09/2017  
Le Maire  
Malou DENIS